

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0966

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) n° 2 dénommé Eiffage - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain situées avenue Berthelot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Berthelot

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Grout, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022**Délibération n° 2022-0966**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) n° 2 dénommé Eiffage - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain situées avenue Berthelot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Berthelot

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le secteur dit Duvivier est un tènement d'environ 4,7 ha situé dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon, le long des voies ferrées, à proximité immédiate du parc Blandan. Il est délimité par l'avenue Berthelot au nord, la route de Vienne à l'est, la rue Duvivier à l'ouest et la rue de Cronstadt au sud. Historiquement, ce site a accueilli différentes activités industrielles. Aujourd'hui, il est maîtrisé par divers propriétaires fonciers dont la Ville de Lyon et plusieurs opérateurs immobiliers. Ce secteur est inclus dans un PUP élargi.

À l'intérieur de ce périmètre, la SCI Berthelot est propriétaire d'un tènement foncier situé avenue Berthelot, entre la rue Berthelot et l'impasse des Chalets, cadastré BK 354, BK 355, BK 356, BK 357, BK 358, BK 352, BK 353 et BK 198.

La société projette de réaliser, sur ce tènement, l'ensemble immobilier dénommé Millésime en cours d'édification comprenant des logements locatifs sociaux, des logements en accession libre et des logements abordables.

Ce programme de construction s'inscrit dans le cadre d'un développement urbain plus large du quartier Duvivier et prend en compte les orientations et les objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la requalification urbaine de ce quartier. L'ambition est d'assurer un renouvellement urbain mixte, permettant d'en faire un quartier actif et habité (développement des logements, des équipements, commerces et activités), de développer les activités économiques par une offre de locaux neufs tout en maintenant les activités existantes en place, de proposer une offre de logements diversifiée, tant en locatif social qu'en accession à la propriété, de réaliser une desserte et un maillage du quartier à travers la réalisation de voiries et de cheminements piétons.

Dans le cadre de l'institution du PUP élargi, est programmée la réalisation des équipements publics suivants destinés à répondre aux besoins des futurs occupants du quartier : un groupe scolaire de 14 classes, une crèche publique de 36 berceaux, 3 voiries nouvelles pour mailler le nouveau quartier et un espace public au droit du groupe scolaire. Le coût de ces équipements publics sera réparti entre les différents aménageurs appelés à développer des opérations sur le secteur Duvivier. Ainsi, il est prévu la signature de plusieurs conventions de PUP. Une première convention de PUP a été signée en juin 2017 entre la Métropole, la Ville de Lyon et l'indivision Duval Développement Auvergne-Rhône-Alpes et la société Vilogia SA pour une opération mixte.

Les parcelles, objet de la présente acquisition, sont situées dans le périmètre du PUP n° 2 dénommé PUP Eiffage dont la convention approuvée, par délibération du Conseil n° 2019-3649 du 8 juillet 2019, a été signée le 15 octobre 2019. Le projet de constructions de logements porté par la SCI Berthelot nécessite la réalisation de plusieurs équipements publics. Dans le cadre de la convention de PUP, il a été convenu la réalisation d'une voie verte d'une surface estimée à 900 m² environ qui permettra de faire la liaison piétons et cycles entre l'avenue Berthelot et la rue Paul Duvivier. Cette voie verte figure au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole, en tant qu'emplacement réservé, pour cheminement piéton et cycliste sous le numéro 3.

Conformément à cette convention, la SCI Berthelot s'est engagée à céder, à la Métropole, les emprises de la future voie à réaliser par la collectivité.

II - Désignation des parcelles à acquérir

La Métropole se propose d'acquérir les terrains d'assiette de la future voie verte appartenant à la SCI Berthelot cadastrés BK 356 et BK 357, situés 134 et 130 avenue Berthelot à Lyon 7ème. Ces parcelles issues de la division des parcelles cadastrées BK 200 et BK 221 représentent une superficie respective de 105 m² et 174 m².

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes de la promesse de vente, la SCI Berthelot céderait à la Métropole les parcelles de terrain cadastrées BK 356 et BK 357 -libres de toute location ou occupation- démolies, y compris en sous-sol, purgées de toutes fondations et ouvrages en sous-sol dans la limite d'une profondeur de 2 mètres, dépolluées et compatibles avec l'usage futur de voirie, au prix de 75 € le m², conforme à l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), soit pour une superficie globale de 279 m², un montant total de 25 110 €;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 25 novembre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 25 110 €, des parcelles de terrain cadastrées BK 356 et BK 357 situées avenue Berthelot et appartenant à la SCI Berthelot, dans le cadre du PUP Eiffage sur le secteur Duvivier à Lyon 7ème.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 4 novembre 2019 pour un montant de 7 106 860 € en dépenses et de 5 707 146 € en recettes sur l'opération n° 0P06O5341.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 515 pour un montant de 25 110 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-273244-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
